

**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS
EN MILIEU MINORITAIRE : LE CAS DE L'ACADIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Samira Belyazid

Université de Moncton campus d'Edmundston, Nouveau-Brunswick, Canada
samira.belyazid@umoncton.ca

Résumé

Au Nouveau-Brunswick, province canadienne officiellement bilingue, il existe deux systèmes scolaires, destinés respectivement à la majorité anglophone et à la minorité acadienne francophone. Eu égard de la spécificité culturelle et linguistique de cette dernière, l'application des réformes linguistiques au sein de l'université de Moncton, la seule université francophone de la province, revêt une dimension particulière. En partant du postulat qu'en situation linguistique minoritaire, l'institution scolaire est la pierre angulaire de l'épanouissement culturel et identitaire, nous nous proposons d'examiner l'application des réformes linguistiques à l'université de Moncton. C'est donc, à partir d'un cadre théorique qui s'inspire des concepts développés en sociolinguistique que nous tenterons de répondre aux questions suivantes : comment les spécificités du français en situation minoritaire sont-elles prises en charge par les réformes linguistiques de l'université de Moncton? Quels sont les choix pédagogiques qu'elle a adoptés en vue de former ses diplômés dans un contexte de français minoritaire, en tenant compte de deux facteurs: d'une part, la langue fait partie intégrante de son environnement social et culturel, d'autre part, le système éducatif est « un élément essentiel de la vitalité ethno-linguistique ».

Mots clés : Acadie, enseignement, français, minoritaire

INTRODUCTION

Au Nouveau-Brunswick, la seule province canadienne officiellement bilingue, le français et l'anglais cohabitent dans plusieurs sphères incluant les différents paliers administratifs et les loisirs. Parallèlement, il existe deux systèmes scolaires, destinés respectivement à la majorité anglophone et à la minorité acadienne francophone. Cette dernière se définit à la fois par « sa langue française » et par « sa culture, littérature, musique et arts visuels ancrés dans l'américanité » (Couturier, 2000). Eu égard de cette spécificité culturelle et linguistique, mais aussi de la situation minoritaire du français au Nouveau-Brunswick, l'application des réformes linguistiques au sein des institutions scolaires francophones, tous les niveaux confondus (primaire, secondaire et post-secondaire), revêt une dimension particulière. En partant du postulat qu'en situation linguistique minoritaire, l'école (à tous ses niveaux) est la pierre angulaire de l'épanouissement culturel et identitaire,

nous nous proposons d'examiner l'application des réformes linguistiques à l'université de Moncton, la seule université francophone du Nouveau-Brunswick.

À partir d'un cadre théorique qui s'inspire des concepts développés en sociolinguistique, nous tenterons de répondre aux questions suivantes : comment les spécificités d'une langue en situation minoritaire sont-elles prises en charge par les réformes linguistiques de l'université de Moncton? Quels sont les choix pédagogiques adoptés par l'université de Moncton en vue de former ses diplômés, dans un contexte de français minoritaire, en tenant compte de deux facteurs : la langue fait partie intégrante de son environnement social et culturel (Calvet, 1999; Boudreau & Dubois & Mac Connell & Maurais, 2002), le système éducatif est défini comme «un élément essentiel de la vitalité ethno-linguistique» (Landry & Allard, 1996) et du «développement durable» défini comme un processus de changement qui implique des décisions nouvelles et « fait appel à des options à risques, à des références d'anticipation résolument tournées vers l'avenir. » (Antoine, 2006)

Un survol socio-historique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick servira d'avant-propos à une brève description de la situation «écolinguistique» du français dans son milieu naturel. Nous tenterons d'examiner, ensuite, les enjeux et les défis que rencontre l'université de Moncton comme institution d'enseignement post-secondaire acadienne, dans un milieu minoritaire. Nous nous attarderons sur le développement des outils pédagogiques mis à l'œuvre pour maintenir la qualité du français, garant de la construction identitaire et culturelle, dans un monde en mouvement où les différents usages linguistiques doivent conjuguer avec les idéologies et les représentations en présence.

Qui sont les Francophones du Nouveau-Brunswick?

Les Francophones du Nouveau-Brunswick sont les descendants des colons français et européens installés dans les régions maritimes. Ils sont appelés « Acadiens » par référence à l'Acadie, attestée en 1604 avec le premier établissement français au Canada, sur les rives de ce qu'on appellera plus tard la baie de Fundy. À cause de sa proximité avec les colonies anglaises (Virginie et Maine), l'Acadie souffrira de l'isolement et de l'insécurité causée par les ambitions des Anglais qui veulent l'annexer. La résistance des Acadiens qui refusent de quitter leur territoire ou de prêter allégeance à la couronne anglaise, aboutira au Grand dérangement ou Déportation qui a commencé en 1755. La Déportation marquera non seulement les esprits de façon indélébile, mais elle aura un effet sans précédent sur l'évolution sociale, politique, économique et surtout linguistique des Acadiens (Landry & Lang, 2001).

Actuellement, l'Acadie comme territoire limité par des frontières, à l'image du Québec, n'existe plus, mais on désigne par le mot Acadie, le territoire plus ou moins délimité où habitent les Acadiens qui sont principalement présents dans certaines régions des provinces maritimes (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle Écosse, L'Île du Prince Édouard et Terre-neuve). Au Nouveau-Brunswick, particulièrement, les

communautés acadiennes se concentrent dans les régions du nord (la Péninsule acadienne et le Madawaska), et dans le sud-est, autour de Moncton, la capitale culturelle des Acadiens.

Selon le dernier recensement de Statistiques Canada (2016), seulement 32,3% des Néo-Brunswickois avaient le français comme langue officielle. Malgré cette situation de minorité et la dispersion des Francophones à travers le territoire, le Nouveau-Brunswick est déclaré officiellement bilingue dès 1969, ce qui signifie que toutes les institutions provinciales sont tenues d'offrir des services dans les deux langues officielles. En 1993, quand l'égalité des deux communautés est enchâssée dans la constitution canadienne, le Nouveau-Brunswick devient l'unique province canadienne à garantir l'égalité des deux communautés linguistiques et l'accès à des institutions distinctes dans les domaines culturel, éducatif et social.

La diversité linguistique en Acadie du Nouveau-Brunswick

L'Acadie du Nouveau-Brunswick présente une situation multilingue caractérisée par des relations inégalitaires entre les langues et les variétés linguistiques en présence. En plus de l'anglais, se côtoient trois variétés du français à grande valeur identitaire : un parler traditionnel qu'on peut appeler le « franco-canadien », (au Nord-est), un parler plus actuel, appelé « franglais » ou « chiac », (plus localisé dans la région de Moncton) (Peronnet, 2002) et le brayon (parlé dans le Nord-ouest de la province). Ce dernier est à mi-chemin entre l'acadien et le québécois du Bas-St-Laurent. Ces trois variétés qui font coexister les archaïsmes et les anglicismes à des degrés divers, évoluent à côté du français normatif ou ce qu'on appelle « langue légitime » (Bourdieu, 1982; Boudreau, 2016), véhiculée par le système éducatif et les médias. Chacune d'elles se réserve « une niche » dans l'environnement linguistique du territoire néo-brunswickois. La « niche » d'une langue étant constituée « par ses relations avec les autres langues, par la place qu'elle occupe dans l'écosystème, c'est-à-dire par ses fonctions, et par ses rapports avec le milieu, essentiellement avec la géographie qui joue un rôle déterminant dans l'expansion des langues » (Calvet, 1999, 35). Dans le cadre de cette coexistence entre la norme standard et les variétés régionales, le rapport à la langue française se manifeste de façons différentes au Nouveau-Brunswick: le français devient l'élément identitaire dans les régions où il affiche une forte vitalité, tandis que l'identité bilingue se voit valorisée dans les régions où il est minoritaire.

Cette situation de diversité linguistique impose une question incontournable, celle de la Norme. À l'image du Québec, certains intellectuels acadiens (Péronnet & Kasparian, 1998) défendent l'idée de normaliser le parler acadien et de se doter d'un organisme tel l'office québécois de la langue française (O.Q.L.F.). Leur objectif est de se rallier aux traits langagiers communs des communautés francophones, tout en respectant les particularités linguistiques des parlers acadiens. Bien qu'elle ne fasse pas l'unanimité dans la communauté acadienne, la question de la Norme, révèle les préoccupations identitaires des Acadiens. Il faut se rappeler que la nation acadienne s'est construite sur deux notions étroitement liées: la religion catholique et la langue

française. La religion étant mise de côté, la langue est devenue le référent identitaire central.

Outre la question de la Norme, le décalage entre les parlers régionaux en présence et le français standard n'est pas sans poser de problèmes. Si la norme standard est reconnue comme légitime par la majorité des locuteurs, certains sont convaincus de ne pas la maîtriser suffisamment pour communiquer correctement. Elle devient ainsi pour eux une source d'inconfort ou « sentiment d'insécurité linguistique » qui se traduit selon Labov par « une très large variation stylistique; par de profondes fluctuations au sein d'un contexte donné; par un effort conscient de correction; enfin, par des réactions fortement négatives envers la façon de parler dont ils ont hérité »(1976, 183).

Les études sociolinguistiques menées sur le terrain, ces dernières décennies, ont révélé l'existence d'un sentiment d'insécurité linguistique répandu parmi les Acadiens, bien que de manière inégale dans les différentes régions du Nouveau-Brunswick (Boudreau, 1998). La construction des attitudes linguistiques et la représentation négative entretenue par ces locuteurs francophones à l'égard de leur parler s'expliquent par la situation minoritaire où « l'idéologie du français unique est intériorisée et laisse peu de place aux autres variétés du français. » Gadet (2008). Le résultat de cette valorisation de la norme véhiculée autant par les médias que par les institutions éducatives est encore plus prononcé dans le sud-est de la province. Francard insiste sur le fait que « c'est l'institution scolaire qui générerait l'insécurité en développant à la fois la perception des variétés linguistiques et leur dépréciation au profit d'un modèle mythique et inaccessible [...] souvent assimilé au français de Paris »(1997, 173), considéré comme « le français standard », « le français normé » ou encore « le français de référence ». Selon lui, les « locuteurs dans une situation d'insécurité linguistique mesurent la distance entre la norme dont ils ont héritée et la norme dominante du marché linguistique. Klinkenberg va dans le même sens en ajoutant que « [...] l'école, en principe libératrice, aggrave l'insécurité de quelques-uns de ceux qu'on lui confie, au lieu de la lever »(2001, 40). Il a rappelé encore récemment que la sécurité et l'insécurité linguistique naissent de la conjugaison de deux phénomènes : d'abord, les variétés dites « légitimes » imposent le pouvoir symbolique, ensuite, « les groupes sociaux ne sont pas tous capables de maîtriser pratiquement le même éventail de variétés. » (2015, 48). Cette « domination symbolique » (Bourdieu, 1982) de la norme peut se manifester à tous les niveaux linguistiques : vocabulaire, morphologie, phonétique et syntaxe.

Boudreau (1998) soulignait à la fin des années 90 que « le vernaculaire acadien, qui, traditionnellement, a occupé la plupart des espaces linguistiques des Acadiens ne convient plus à la situation sociolinguistique de l'Acadie moderne. » Selon elle, avec la mondialisation et l'ouverture de l'Acadie à la Francophonie, les Acadiens se trouvent dans une situation « d'exigences linguistiques contradictoires » où ils aspirent à la fois à communiquer dans un français compris par les autres Francophones et à entretenir leurs particularités régionales.

Cette situation ambivalente, génère un sentiment d'insécurité linguistique chez une partie des locuteurs acadiens qui se traduit, à la fois par un jugement épilinguistique et par une hypercorrection. D'une part, les locuteurs portent des jugements sur leur propre façon de parler ou celle des autres. Pour eux, les régionalismes sont « des déviations inacceptables » par rapport à la norme standard. De là découle une stigmatisation difficile à assumer. D'autre part, cet inconfort se manifeste dans la difficulté à se conformer à cette même norme, idéalisée, imaginée, voire « fantasmée ». L'insécurité linguistique finit par entraîner une baisse de l'estime de soi, une réduction de l'expression orale et de la productivité écrite pour aboutir *In fine*, dans certains cas, à l'assimilation. Concrètement, «(la) peur gagne trop souvent. Il y a une gêne de parler français pour plusieurs d'entre eux, d'être jugé en raison de leur accent ou de faire des erreurs. Plusieurs jeunes vont préférer dire qu'ils ne parlent tout simplement pas français», comme l'expliquait Mathieu Gingras, directeur du développement de l'Université de Moncton, dans un Forum sur l'immersion linguistique, tenu le 10 avril dernier à Toronto.

La sociolinguistique a très tôt fait le lien entre pratiques, représentations linguistiques et leur évolution dans l'espace et le temps. À ce propos, Calvet explique que « les pratiques linguistiques et les représentations qui les sous-tendent permettent la prise en compte de nombreux facteurs susceptibles d'expliquer l'épanouissement des langues, leur maintien, leur fragilisation ou leur disparition. » (1999, 27).

En Acadie du Nouveau-Brunswick, les débats et les interventions publiques font écho à ce constat: quelle est la place qu'occupe le français au Nouveau-Brunswick et quel est son avenir? Comment maintenir la qualité du français au Nouveau-Brunswick dans le cadre d'une économie mondiale en évolution (sinon en révolution) où la communication et la langue figurent au premier plan? Autrement dit quelle est la « vitalité linguistique » du français en Acadie du Nouveau-Brunswick? Le terme « vitalité linguistique » désigne, dans ce texte, à la fois, la force numérique, dans le sens où l'a utilisé Stewart dans les années soixante, le nombre de fonctions et la fréquence d'utilisation (Mackey, 1997), et finalement la capacité de s'adapter et d'innover. Pour répondre à ces préoccupations, les médias font régulièrement état du recul du français au Nouveau-Brunswick, de la baisse de la qualité de la langue chez la jeune génération, la concurrence féroce de l'anglais sur le marché des langues, etc. Très récemment, *l'Acadie Nouvelle*, le journal acadien francophone, dénonçait la diminution du français au Nouveau-Brunswick et indiquait que l'assimilation guettait la communauté avec un taux qui s'élève à 20,5% pour la nouvelle génération. Devant cette situation alarmante, les acteurs sociaux confondus : autant les médias que les universitaires, les parents, et les militants acadiens continuent à exprimer sur l'espace public l'urgence d'agir afin de trouver des solutions efficaces en faveur de la vitalité du français. Ils rappellent l'importance d'en faire « la langue de référence » pour les Francophones du Nouveau-Brunswick sans négliger toutefois les parlers régionaux. Dans une publication scientifique, Michel Doucet (2014), professeur de droit linguistique à l'université de Moncton, soulignait que la préservation de la langue française devait être maintenue non pas dans l'intérêt de l'individu, mais plutôt de la collectivité. Notons, à l'instar de Klinkenberg que « ce

n'est pas la dimension communicative ou instrumentale qui est visée dans ces débats incessants sur la crise du français, mais bien sa fonction symbolique » (2001, 111).

Ainsi, l'Acadie du Nouveau-Brunswick continue à être le théâtre de débats et de discussions sur la qualité du français, son statut, son avenir, la place des parlers régionaux et surtout le rôle des institutions publiques et scolaires dans sa vitalité et son rayonnement.

La formation linguistique prise en charge par l'éducation

À l'image de l'enjeu environnemental du développement durable, l'enjeu linguistique en milieu minoritaire impose la mise en œuvre des actions au quotidien pour réduire les pertes, limiter l'assimilation et ainsi préserver les cultures et les parlers menacés. Rappelons que le système scolaire dans le milieu minoritaire est un outil qui se veut au cœur du maintien et de l'épanouissement de la communauté. Son rôle est de contrecarrer de façon proactive l'assimilation par la valorisation de la langue et la culture minoritaire. À l'école primaire, secondaire ou post-secondaire, les enseignants doivent composer avec une situation où les apprenants peuvent, dans certains cas, ressentir les tensions identitaires et même rejeter leur culture et leur langue. Rappelons qu'au Nouveau-Brunswick les variétés linguistiques représentent non seulement un continuum, mais aussi une hétérogénéité dans l'attitude et les représentations linguistiques, selon les régions.

Outre le système scolaire qui lui est destiné, la communauté francophone du Nouveau-Brunswick dispose depuis 1963 d'une université francophone : l'université de Moncton. Évoluant dans un milieu minoritaire où les variétés régionales cohabitent avec deux normes linguistiques d'envergure internationale, à savoir l'anglais et le français de référence, l'université de Moncton est régulièrement confrontée à des défis de taille qui la poussent à se réinventer régulièrement afin de bien mener sa mission. Soulignons que la mission de l'Université de Moncton, avec ses trois constituantes (les campus de Moncton, de Shippagan et d'Edmundston), est de répondre en priorité aux aspirations et aux espoirs de la population francophone de l'Est du Canada et en particulier à ceux de la population acadienne. Dans le but de réussir cette mission et d'atteindre ses objectifs de formation linguistique, l'université de Moncton n'a pas hésité à expérimenter des méthodes pédagogiques inspirées des nouvelles tendances en recherche.

Quels sont les moyens adoptés par l'université de Moncton pour valoriser la langue française en milieu minoritaire et contrer l'assimilation ?

Consciente de sa responsabilité dans le développement durable de sa communauté et soucieuse de contribuer au maintien du français en situation minoritaire, tout en offrant une formation de qualité à ses étudiants, l'université de Moncton procède régulièrement à l'autoévaluation de son cursus et de ses programmes de formation. Malgré les défis majeurs auxquels elle doit faire face : sa présence dans une

communauté minoritaire caractérisée par la diversité des parlers, le contact des vernaculaires avec deux langues d'envergure internationale, la baisse du nombre d'étudiants due en partie au déficit démographique et à la compétition avec les universités nationales et provinciales et le financement gouvernemental de plus en plus insuffisant, ces dernières décennies, l'université de Moncton a fait preuve d'innovation et de créativité, en adaptant ses stratégies pédagogiques et didactiques à la réalité du français langue minoritaire.

Dans cet esprit de modernisation, l'université de Moncton a entamé à la fin des années 90, une évaluation des cours de français langue maternelle. Cette évaluation a donné lieu à un réaménagement du contenu, de la structure de la formation linguistique et de l'orientation pédagogique, fondé sur les résultats d'enquêtes sociolinguistiques qui ont démontré que :

1. la situation multilingue présente de nombreux défis relativement à l'enseignement. « Le locuteur d'une variété régionale minorée est amenée à apprendre un autre système linguistique (le standard) ou désapprendre la langue qu'il parle à l'extérieur de l'école (sa variété régionale). » (Péronnet, 2002).

2. la nécessité de faire la distinction entre l'enseignement d'une langue comme unité stable ou comme une activité vivante (Mackey, 1976) et ainsi tenir compte de la dimension orale de la langue « considérée comme une pratique et non comme un objet » (Heller, 2002).

3. la pertinence d'introduire l'enseignement de l'oral et des compétences communicatives (Péronnet, 2002). Dans ce cas, « la pédagogie de la parole » doit éviter de calquer la « pédagogie de l'écrit » et ne pas négliger « des aspects comme la prise de parole, l'interaction entre les interlocuteurs et les rapports sociaux en y incluant les registres de langue et la norme. » (Mackey, 1976). Autrement dit, la place des variétés du français parlé doit être assurée dans l'enseignement de la langue.

Dans un premier temps et en s'inspirant de la recherche en sociolinguistique des années 80 et 90, l'université de Moncton a introduit dans le nouveau programme de formation linguistique un cours intitulé : *La langue et les normes* que les étudiants devaient obligatoirement suivre parallèlement aux cours de français à contenu prescriptif. Rendre obligatoire un cours de sociolinguistique à tous les étudiants inscrits à l'université quel que soit leur discipline avait pour but de revaloriser les variétés régionales, de sensibiliser les étudiants à la notion de diglossie, et de contrer le sentiment d'insécurité linguistique. À la fin de la session, et suite à un diagnostic posé par le professeur, les étudiants devaient participer à l'évaluation de leur propre compétence et à élaborer, avec leur professeur un programme de formation linguistique adapté à leurs besoins. À partir de la deuxième session, ils devaient entamer une série de cours de français soit de grammaire et /ou de syntaxe et /ou de rédaction universitaire, selon le besoin de chacun.

Une réforme au goût du jour

Ayant obtenu des résultats mitigés suite à la réforme de 1998, l'université a commandé en 2006-2007 une nouvelle évaluation externe, menée par des linguistes et des sociolinguistes francophones. À la suite de cette dernière évaluation, le comité conjoint de la planification a fait des recommandations qui visaient un enseignement de la langue adapté à l'ère de la mondialisation, à la nouvelle réalité des universités et aux méthodes didactiques les plus récentes. Ainsi l'université devait s'adapter à la situation sociolinguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et de son évolution sous l'effet de facteurs extrinsèques et intrinsèques. Dans le même esprit, Calvet préconise qu'« un système écolinguistique est [...] en constant changement sous la pression d'une *évolution* permanente, fruit des pratiques et des représentations, et cette *évolution*, qui affecte à la fois la forme et les fonctions des langues, peut brusquement s'accélérer sous l'effet d'une *révolution*... »(1999, 228).

Tel que mentionné plus tôt, les représentations et le sentiment d'insécurité linguistique à l'égard du français ne sont pas présents de la même façon chez les locuteurs acadiens, à travers la province. L'« impression de dépossession linguistique et culturelle » ne se dégage pas partout en Acadie du Nouveau Brunswick. De plus, l'évolution dans le cadre de la mondialisation a eu un impact important sur les représentations linguistiques des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Désormais, l'Acadie moderne a su se tailler une place de choix au sein de la Francophonie mondiale. Aussi, l'investissement du français sous toutes ses formes (langue standard, parler acadien, chiac, brayon) dans les sphères culturelles et sociales a su contribuer au changement dans l'attitude linguistique des locuteurs acadiens. Récemment, Boudreau déclarait « aujourd'hui les représentations changent en raison du dynamisme de la sphère culturelle francophone à Moncton (j'ajouterai à travers l'Acadie urbaine) et donnent lieu à de nombreux reportages positifs dans les journaux anglophones locaux et provinciaux. »(2016, 60).

En tenant compte de cette situation sociolinguistique qui évolue dans le temps et dans l'espace, et d'autres facteurs sous-jacents, l'université a entamé sa plus récente réforme. L'idée globale de cette réforme, résolument tournée vers l'avenir, est que la langue est un tout, autrement dit « un développement en boucle ». Cette nouvelle perspective suppose que tous les cours sont concernés par la qualité de la langue, et que l'étudiant est au cœur de son apprentissage. L'enseignement de la langue tient compte de la discipline de l'étudiant, de sa formation et de ses compétences langagières. À noter que cette réforme, rentrée en vigueur en 2010 a été intégrée à la dernière reconfiguration des programmes, moyennant quelques réaménagements.

Concrètement, dans le cadre de cette nouvelle réforme, l'étudiant doit obtenir six crédits de formation linguistique (l'équivalent de deux cours), quel que soit son programme d'études. Le but de cette exigence est de répondre à un des neuf objectifs de la formation générale, fixée par l'université, et qui consiste en « la capacité de s'exprimer en français avec précision et clarté tant oralement que par écrit ». Le règlement 6.1 de l'université de Moncton stipule que « Tous les programmes de

premier cycle comprennent un minimum de 6 crédits obligatoires de français soit FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite. Toutefois, selon le résultat obtenu au test de classement administré à toutes les étudiantes et tous les étudiants de première année, il se peut que des étudiantes ou des étudiants aient à suivre plus de 6 crédits en français». La communication orale occupe désormais une place importante et un cours obligatoire lui est consacré. Le but de ce cours siglé FRAN 1500, est « d'assurer une meilleure maîtrise d'une variété standard à l'oral et de valoriser l'usage dans la vie universitaire et professionnelle en tenant compte de la diversité linguistique du milieu ».

Afin de se familiariser avec leur parcours universitaire incluant la formation linguistique, les étudiants peuvent consulter les règlements qui sont accessibles sur le site web de l'université avant même leur inscription. Ils ont également la possibilité de passer le test de classement en ligne. Ce test permet de vérifier si l'étudiant a atteint les objectifs du programme de formation en français du secondaire et s'il a besoin d'un cours de mise à niveau axé sur la grammaire de la phrase.

L'une des stratégies de cette réforme est de regrouper les étudiants selon leurs programmes d'étude afin de rendre l'enseignement du français plus efficace. Dans le cas des programmes à fréquentation réduite, les étudiants doivent appartenir, au moins, à des domaines d'études similaires ou connexes. L'homogénéité des groupes permet de travailler sur la langue dans un contexte signifiant pour les étudiants en tenant compte de leurs besoins, de leurs niveaux et de leurs attentes en matière de formation universitaire.

Bien que différente de la première dans la forme et le contenu, la réforme linguistique de 2010 privilégie la mise en place d'un programme de français complètement renouvelé, tenant compte également de la situation minoritaire des étudiants et du sentiment d'insécurité linguistique que certains peuvent éprouver. Son programme poursuit un double objectif : mettre à niveau les étudiants diagnostiqués faibles en français et initier tous les autres aux pratiques de communication écrite et de communication orale propres à leurs domaines d'études. Le dernier volet de la formation est particulièrement intéressant parce qu'il vise le développement des compétences langagières professionnelles indispensables aux futurs diplômés. Ces compétences se situent bien au-delà de la maîtrise de la syntaxe et du code orthographique, elles concernent autant la communication écrite que la communication orale dans leur dimension sociolinguistique, et aussi la compétence pragmatique qui a trait à la maîtrise du discours. L'université a mis en place ce régime pédagogique dans un souci d'offrir une formation adaptée aux nouvelles réalités écolinguistiques tout en respectant les principes pédagogiques et didactiques de base, rigoureusement sélectionnés.

Cette dernière réforme linguistique fait partie intégrante de la récente reconfiguration des programmes. Comme pour les cours des différentes disciplines, certains cours de français sont obligatoires et d'autres sont suivis par les étudiants

selon leur niveau et en fonction de leur domaine d'études. À titre d'exemple, les exigences en terme de formation linguistique sont plus élevées pour un étudiant ou une étudiante inscrit à la faculté d'Éducation et qui se destine à l'enseignement de la langue que pour un étudiant qui se spécialise en ingénierie.

CONCLUSION

Les deux réformes entamées par l'université de Moncton s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion en progression. Évidemment, les défis et les enjeux sont à la mesure de l'ambition de l'institution et de la communauté. L'un des défis que la dernière en date a rencontré est le manque de ressources pédagogiques qui auraient facilité le perfectionnement des habiletés rédactionnelles des étudiants en fonction de leurs disciplines. Actuellement, de grands efforts sont déployés dans les trois campus de l'université pour appliquer au mieux la réforme. De plus, un suivi est assuré par la concertation entre les professeurs et les responsables de la formation dans les différentes facultés. Ces acteurs acceptent de réajuster leurs méthodes pédagogiques au fur et à mesure de leur évaluation menée sur le terrain. En tant qu'institution d'enseignement supérieur et de la recherche, l'université de Moncton continue à jouer un rôle primordial dans la promotion de la langue française et ses variétés en milieu minoritaire. C'est « dans un monde en mouvement où les différents usages linguistiques doivent conjuguer avec les idéologies et les représentations » (Boyer, 2003; Chisse, 2007; Boudreau, 2009) qu'elle a su s'adapter en s'engageant dans un processus de modernisation de ses programmes et de ses stratégies pédagogiques afin de mieux répondre aux besoins de la population étudiante et aux aspirations de la communauté acadienne francophone. En faisant siennes les revendications de sa communauté, elle a fondé ses réformes sur les résultats de la recherche en sociolinguistique. Ainsi, l'université de Moncton a su développer les outils nécessaires pour comprendre la situation écolinguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, et choisir des méthodes pédagogiques pertinentes qui permettent, à la fois, de maintenir la qualité de la langue française et la valoriser en milieu minoritaire, sans nier aux parlars régionaux, « garants de la construction identitaire et culturelle » (Cormier, 2005) leur place dans le paysage linguistique.

RÉFÉRENCES

- Antoine, S. (2006), « L'éducation au développement durable » dans *L'encyclopédie du développement durable*. Paris, éd. Des Récollets.
- Boudreau, A. (2016), *À l'ombre de la langue légitime*. L'Acadie dans la francophonie, Paris, Classique Garnier.
- Boudreau, A. (2009), *La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie*. Revue canadienne de linguistique, Canada.
- Boudreau, A., Dubois, L., Maurais, J., McConnel, G., (2002), *Écologie des langues : Hommage à William Mackey*, (dirigé par), Paris, L'Harmattan.

- Boudreau, A.,(1998), *Représentations et attitudes linguistiques des jeunes francophones de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, thèse soutenue sous la direction de Françoise Gadet, Paris 10.
- Bourdieu, P., (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- Boyer, H., (2003), *De l'autre côté du discours. Recherche sur les représentations communautaires*, Paris, L'Harmattan.
- Calvet, L.-J. (1999), *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.
- Chisse, J.-L. (2007), *Enseignement de la langue, crise, tension?* Paris, Armand Colin.
- Cormier, M. (2005), *La pédagogie en milieu minoritaire francophone : une recension des écrits*. Ottawa : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Couturier J.-P. (2000), « L'Acadie, c'est un détail : les représentations de l'Acadie dans le récit national canadien », dans *Acadiensis : Journal of the History of the Atlantic Region, Revue d'histoire de la région atlantique*, Vol. 29. no. 2.
- Doucet, M. (2014), « Les droits linguistiques, la démocratie et la judiciarisation » dans Arrighi, L. et LeBlanc, M. (dir.) *La francophonie en Acadie. Dynamiques sociales et langagières*, Canada, Prise de parole.
- Francard, M., (1997), « Insécurité linguistique », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique : les concepts de base*, Sprimont, Mardaga.
- Gadet, F. (2009), *Sociolinguistique, écologie des langues, et cetera, 3, no129*. Paris, édit. de la Maison des sciences de l'homme.
- Gadet, F., Guérin, E. (2008), *Le couple oral écrit dans une sociolinguistique à visée didactique*, Le français d'aujourd'hui, 3, no 162. Paris, édit. de la Maison des sciences de l'homme.
- Heller, M. (2002), *Éléments d'une sociolinguistique critique*. Paris, Didier.
- Klinkenberg, J.-M. (2015), *La langue dans la cité*. Vivre et penser l'équité culturelle. Bruxelles, Les Impressions Nouvelles.
- Klinkenberg, J.-M. (2001), *La langue et le citoyen*. Paris, PUF.
- Landry, R., Allard, R. (1996), « Vitalité ethnolinguistique. Une perspective dans l'étude de la francophonie canadienne », dans Jürgen Erfurt (dir.) *De la polyphonie à la symphonie, Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*, Université de Leipzig.
- Landry, N. et Lang, N., (2001), *Histoire de l'Acadie*. Sillery, Septentrion.
- Labov W., (1976), *Sociolinguistique*, Trad. Fr.d'A.Kihm. Paris, édit. de Minuit.
- Mackey, W. F. (1997), « vitalité linguistique », in *Sociolinguistique concepts de base* Marie Louise Moreau. Belgique, Mardaga.

- Mackey W. F. (1976), *Initiation à la linguistique : bilinguisme et contact de langues*. Paris, Klincksieck.
- Péronnet, L., Kasparian, S. (1998), « Le français standard acadien : proposition d'une norme régionale pour le français parlé en Acadie », dans Boudreau, A. et Dubois, L. (dir.) *Le français langue maternelle, dans les collèges et les universités en milieu minoritaire*, Actes de colloque, Moncton, édit. Acadie.
- Péronnet, L., (2002), *Le parler acadien* dans Mémoires de la Société royale du Canada, Ottawa